

Renégociation du contrat de dessalement avec ACWA Power

Dossier de la rédaction de H2o
November 2024

Le ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, Cheikh Tidiane Diaye, a récemment annoncé l'annulation du contrat de l'usine de dessalement d'eau de mer sur la Grande Côte, signé sous l'ancien président Macky Sall, soulignant que cette installation présenterait des coûts de production élevés et ne constituerait qu'une solution temporaire. Dans un entretien sur 2STV, M. Dieye a confirmé que, bien que le gouvernement ne soutienne pas ce projet, il avait encouragé l'entreprise saoudienne ACWA Power à explorer d'autres perspectives d'investissement au Sénégal. Cette décision de renégociation du projet a suscité des réactions vives de la société civile.

Invité à s'exprimer sur le sujet, Mignane Diouf, coordonnateur du Forum social Sénégalaïs, opposant au rappelle qu'un programme de dessalement est déjà en cours au phare des Mamelles. "Il n'y avait pas donc à notre avis la pertinence d'en faire un deuxième", affirme-t-il. Pour lui, le Sénégalaïs dispose d'une quantité abondante d'eau douce se déversant dans l'Atlantique, notamment à partir de Saint-Louis. Selon lui, il serait plus judicieux d'exploiter cette ressource plutôt que d'investir dans un coûteux processus de dessalement. Les critiques portent également sur le coût du mètre cube d'eau dessalée, jugé "très cher" en raison des coûts de production, ainsi que sur l'impact environnemental des résidus salins. Enfin, dans un contexte de changement climatique, Mignane Diouf appelle à reconstruire les priorités nationales en matière de gestion de l'eau, pointant les récentes crues dans les régions du nord et de l'est du Sénégalaïs. "Compte tenu de tout cela, on aurait dû avoir la priorité ailleurs que d'aller vers un projet de dessalement", conclut-il.

Mignane Diouf rappelle enfin que d'autres renégociations, notamment celle du contrat de gestion de l'eau avec Suez, devraient également être prioritaires, en raison de la hausse des factures et des fréquentes coupures d'eau.

Pour rappel, le contrat signé entre l'ancien président Macky Sall et ACWA Power portait sur la construction et l'exploitation d'une usine de dessalement d'une capacité nominale de 400 000 m³/jour. Ce contrat signé à 6 jours de la fin du mandat de Macky Sall engage l'état du Sénégalaïs sur une période de 30 ans.

Moussa Thiam, Sud Quotidien (Dakar) -À AllAfrica